



AVIS

Avis sur le budget primitif 2022

DECEMBRE 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Comme le prévoit le législateur, le CESER est saisi obligatoirement pour rendre un avis sur tous les documents budgétaires de la collectivité régionale.

Ce budget primitif pour 2022 permet à la Région de préserver ses marges de manœuvre à un niveau élevé ; à la faveur de la bonne dynamique des recettes de TVA et d'une progression attendue des crédits de relance, si nécessaires pour faire face à la crise.

Formons le vœu que cette situation favorable permette à la relocalisation des entités économiques de trouver un nouveau départ sous la houlette de la Région. Ceci sans oublier toutes les autres interventions régionales indispensables pour les générations futures, prévues dans les deux sections et la plupart des chapitres comptables. Le rôle de la Région pour animer et soutenir l'économie et la société dans l'équilibre des territoires est plus que jamais primordial et le budget 2022 est assurément un levier essentiel.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

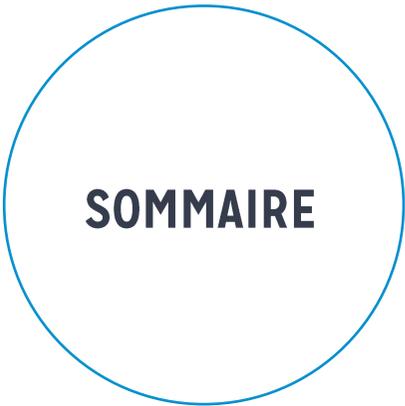
AVIS

2021-20



Président de la commission

M. Bernard LAURENT



SOMMAIRE

La proposition de l'Exécutif régional.....	6
La comparaison avec les orientations budgétaires.....	7
La proposition de l'Exécutif en recettes.....	8
La proposition de l'Exécutif en dépenses.....	9
Les observations du CESER.....	12
Sur la présentation du document.....	13
Sur les recettes.....	13
Sur les marges de manœuvre budgétaire.....	13
Sur les dépenses de fonctionnement + 60 M€.....	13
Sur les dépenses d'investissement +124 M€.....	14
Déclaration des groupes.....	17
Résultats des votes.....	25
Contacts.....	32



La proposition de l'Exécutif régional



La comparaison avec les orientations budgétaires

Le budget prévisionnel présente comme habituellement des données légèrement différentes de celles des orientations budgétaires. Ceci s'explique par :

- La précision accrue au fil du

temps pour prévoir recettes et dépenses

- Le principe retenu dans les orientations budgétaires de présenter des estimations de réalisation budgétaire lors de l'exercice prévu.

Cette réalisation est par nature toujours inférieure au montant du budget prévisionnel ; ce dernier n'étant jamais réalisable à 100 %.

Comparaison entre orientations budgétaires (CA réalisé estimé) et projet de budget primitif 2022

En M€ (aux arrondis près)	OB 2022 (CA réalisé estimé)	BP 2022	Ecart
Recettes			
Recettes de fonctionnement	3 230,0	3 246,6	+16,6
Recettes d'investissement hors emprunt et hors FEADER	616,0	474,3	-141,3
Emprunt	102,0 (mobilisé)	402,4	+300,4
Total hors FEADER	3 948,0	4 123,3	+175,3
Dépenses			
Fonctionnement	2 487,0	2 540,3	+53,3
Investissement hors capital dette	1 250,0	1 383,1	+133,1
Capital dette	211,0	200,0	-11,0
Total hors FEADER *	3 948,0	4 123,4	+175,4

FEADER = 409 M€ équilibrés en recettes et dépenses

Le tableau de comparaison permet de constater une relative conformité entre les éléments communiqués en octobre et en décembre.

Ceci est particulièrement le cas pour les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement.

Les principaux écarts concernent :

- Une minoration des recettes d'investissement de l'ordre de 140 M€ en raison principalement des décalages

régulièrement constatés et difficiles à anticiper pour les versements des enveloppes de crédits européens.

- Une enveloppe d'investissement hors capital dette dont l'estimation de réalisation en octobre était établie à hauteur de 1 250 M€ alors que la prévision de décembre est désormais supérieure de 133 M€. Ceci traduit un ratio assez habituel de mandatement prévisionnel de l'ordre

de 90 %.

- Un volume d'emprunt inscrit en 2022 comparable à celui prévu en 2021, et sensiblement supérieur à l'enveloppe estimée par mobilisation. Cette inscription est cohérente avec :
 - Le taux de mandatement prévisionnel des dépenses
 - Une estimation prudente des encaissements prévisibles de recettes.

Evolution prévisionnelle de l'emprunt

	2021	2022
BP autorisation maximale d'emprunt inscrit pour équilibre	422,6	402,4
OB et CA estimation de l'emprunt mobilisé	417,0	102,0

Concernant l'emprunt au niveau très élevé de 417 M€ réellement mobilisé en 2021, l'exercice a été marqué par une tension inattendue sur l'équilibre recettes/dépenses : il a fallu intégrer dans une décision modificative budgétaire hors normes en février 2021, des dispositifs inédits d'urgence et de relance pour faire face à la crise.

L'Exécutif considère aujourd'hui que cette tension devrait se relâcher, ce qui lui a permis d'estimer dans son rapport d'orientations budgétaires pour 2022 une mobilisation de l'emprunt à un niveau quatre fois moindre.

La proposition de l'Exécutif en recettes

La principale évolution budgétaire a trait à un encaissement particulièrement favorable de la recette de TVA désormais attribuée par l'Etat pour compenser deux anciennes recettes fiscales très importantes, la DGF depuis 2018 et la CVAE depuis 2021 à l'aide de deux fractions de la TVA nationale.

On relève l'effet cumulé de deux éléments favorables :

- Une garantie de compensation par l'Etat de ces deux recettes à un niveau élevé de la

base des fractions de TVA :

- Pour l'ex DGF dont la garantie du niveau de 2017 s'est trouvée activée en 2020 lors de la crise et a joué le rôle d'amortisseur.
- Pour l'ex CVAE dont l'accord Etat-Régions dit « de méthode » du 30 juillet 2020 a garanti le maintien du montant perçu en 2020 sur des bases 2019 appréciables puisque calculées en période de haute conjoncture économique.
- Une prévision d'évolution de la TVA (inflation + PIB) à hauteur de + 6 %, soit + 116 M€ conformément au projet de loi de finances pour 2022, succédant au rebond constaté de 2020 à 2021 (+11 %).

Il est à noter que les fractions de TVA perçues par la Région en 2022 devraient faire l'objet d'une déduction du fonds de péréquation des ressources régionales « post-taxe professionnelles ». Ce fond est fixé par l'Etat après discussion avec les Régions et désormais figé.

Une déduction pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes est intégrée à hauteur de 19,2 M€ en minoration de recette de TVA. Elle succède à un dispositif transitoire consistant à inscrire pour 2020 une dépense de fonctionnement de 7,7 M€, puis pour 2021 une dépense de fonctionnement de 11,7 M€ et une minoration de recette de 7,7 M€.

Les autres recettes de fonctionnement devraient être globalement stables, combinant diverses évolutions spécifiques

- Les recettes de frais de gestion de fiscalité et la quote part de TICPE

Elles avaient remplacé à hauteur de 97 M€ au BP 2021 des dotations pour transfert de la compétence en matière de formation professionnelle. Les réformes fiscales ayant impacté les frais de gestion encaissés à hauteur d'environ 40 M€ en 2021, cette recette fiscale est remplacée en 2022 par une dotation de l'Etat, inférieure de l'ordre de 2 M€ au montant souhaité et dont l'avenir est incertain pour les exercices suivants.

- La taxe sur les cartes grises + 10,7M€

C'est cette dernière recette sur laquelle la Région a encore un pouvoir de taux, lequel est proposé en stabilité. L'augmentation enregistre un effet d'assiette de + 2 %.

- Une perte de recette de dotations d'Etat.

Outre la légère érosion constatée et déjà évoquée sur les frais de gestion de fiscalité, ce sont à nouveau plusieurs millions d'euros (- 3,5 M€ en 2022) qui sont considérés à travers la DCRTP comme variable d'ajustement de l'enveloppe dite normée des concours de l'Etat. Il est à noter que le besoin d'ajustement est porté par l'Etat sur les seules Régions en 2022.

- Une réduction des fonds européens en recettes de fonctionnement de - 25 M€, parallèle à celle des dépenses de fonctionnement liées à l'année de transition entre les programmes pluriannuels.
- L'effet en recette (+ 8,9 M€), équilibré par la dépense, pour intégration du département de l'Isère en gestion directe des transports par autocars scolaires et non urbains.

Les recettes d'investissement

Outre des participations et des trop versés (+ 15 M€), la principale évolution concerne les crédits de relance, en progression de 70 M€ soit au titre des crédits européens soit au titre des crédits de France relance pour la territorialisation du plan national de relance (65 M€ inscrits en 2022 notamment pour des opérations d'infrastructures et de matériels roulants ferroviaires sous maîtrise d'ouvrage Région).

La proposition de l'Exécutif en dépenses

En autorisations de programme pluriannuelles nouvelles

Au vu du document comptable, il ressort les inscriptions nouvelles suivantes :

En M€	AP investissement	AE fonctionnement
Services généraux	21,8	40,5
Formation professionnelle et apprentissage	24,9	337,8
Enseignement	213,25	211,7
Culture, sports et loisirs	80,85	61,6
Santé et action sociale	16,4	3,75
Aménagement des territoires	59,9	17,5
Fonds européens	36,0	23,5
Environnement	15,0	31,36
Transports	100,0	1 144,0
Action économique	231,7	102,0
Dépenses imprévues	5,0	5,0
Total	804,5	1 979,2

Ceci traduit le poids majeur de la compétence d'exploitation des transports collectifs TER et autocars, suivi de celui de la compétence en matière de formation initiale et continue (en fonctionnement et en investissement).

En dépenses pluriannuelles, la place de l'action économique est par ailleurs très significative (330 M€ dont 2/3 en investissement).

En crédits de paiement équilibrés par les recettes

- L'annuité de la dette - 3,5 M€

Le capital de la dette reste stable à 200 M€ avec la poursuite de certains remboursements in fine. Et les frais financiers poursuivent leur légère réduction comme par le passé, par effet de la gestion active de la dette.

- Les dépenses de fonctionnement + 60 M€ hors frais financiers.

Elles font l'objet d'une quasi-stabilité, passant de 2 432,5 M€ au BP 2021 à 2 492,8 M€ en 2022 hors frais financiers.

Hormis les fonds européens en progression de 11 M€, ce sont deux postes qui évoluent :

- Les services généraux + 5,8 M€.
- Les transports + 50 M€.

Cette augmentation pour les transports combine :

- L'effet mécanique et équilibré en recette de l'intégration de tous les départements en gestion directe pour les autocars scolaires et interurbains.
 - L'indexation indiciaire de tous les contrats pour les autocars.
 - L'activation de l'index conventionnel d'évolution de la convention TER (+3 %), en attendant un règlement avec la SNCF sur le différentiel enregistré pour la gestion lors de la période de crise sanitaire.
- Les dépenses d'investissement + 124 M€

Outre les fonds européens en hausse de 20 M€, la centaine de millions d'euros supplémentaires inscrits au budget ciblent principalement 5 postes :

- L'action économique +45 M€

Le plan de relocalisation stratégique de la production, et plus globalement la relance économique, sont considérés comme une priorité majeure du mandat. Toutes les composantes de l'économie sont concernées, sans oublier le secteur agricole dont le budget aura triplé depuis 2015 et dont l'enveloppe budgétaire est abondée de 20 M€ en 2022. Les actions en faveur de la recherche, à la charnière entre deux CPER, appelleront cependant moins de crédits de paiement.

- L'action territoriale +40 M€

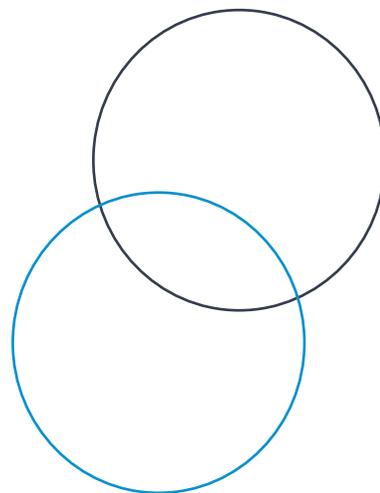
Une seconde génération de contrats ambition Région doit être lancée, et les interventions régionales sur la sécurité en appui notamment aux communes seront développées. En matière de réseaux numériques, la Région qui intervient en fonds de concours devrait par contre réduire son effort de 14 M€ selon l'avancement de ses partenaires.

- Le sport +12 M€

La Région apporte son soutien aux investissements pour la pratique sportive.

L'Exécutif propose également des redistributions d'enveloppes en mandatement :

- En faveur de l'enseignement supérieur (+23 M€) par réemploi de crédits utilisés en 2021 pour les services périscolaires et annexes. La Région affiche une priorité en faveur des campus.
- En faveur du réseau routier +20 M€, par reprise de crédits d'opérations ferroviaires. Il s'agit principalement de mandater l'opération sur la RN 88 dont la Région exerce la maîtrise d'ouvrage déléguée.







Les observations du CESER



Sur la présentation du document

Le CESER apprécie la disponibilité du vice-président délégué et du directeur général des services à l'égard de la commission pour apporter des éclairages complémentaires.

Il retrouve avec satisfaction la description détaillée de l'évolution des recettes.

Concernant les dépenses, le tableau de synthèse de l'évolution des crédits de paiement par fonction et sous fonction est intéressant. Une description détaillée, comme pour les recettes, serait cependant la bienvenue. De plus, pour la bonne compréhension du budget, au-delà de toute obligation légale, il serait utile de disposer d'une analyse détaillée par rubrique.

Par ailleurs, un texte précisant les raisons des différentes évolutions ainsi que celles relatives aux autorisations de programme aurait utilement renforcé l'intérêt de la description présentée des politiques. A titre d'exemple en matière de déploiement de la fibre optique, il aurait été intéressant de lire dans le rapport l'explication fournie en séance de commission sur les contraintes financières de certaines collectivités partenaires (exemple en ex-Auvergne) pour justifier la réduction des crédits de paiement en faveur du développement numérique.

Sur les recettes

- Le CESER apprécie la décision de l'Etat d'indexer sur l'inflation et la croissance du PIB la fraction de la TVA qui permet en 2021 de préserver à haut niveau la recette de l'ancienne CVAE régionale ; cette dernière représentant en 2019 le tiers des recettes hors emprunt de la collectivité régionale. Il prend acte

pour cette fraction de TVA et pour celle compensant la DGF d'un produit attendu en hausse très importante de 116 M€ tout en s'interrogeant sur les incertitudes liées à la crise sanitaire qui pèsent encore sur les encaissements à venir. Il considère néanmoins que l'estimation par l'Exécutif d'une progression de l'ordre de 6 % demeure prudente.

- Il regrette que l'Etat poursuive sa pratique fort ancienne de « raboutage » de ses dotations, pour un volume certes limité année par année mais continu. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est ainsi considérée de manière récurrente comme variable d'ajustement à raison de quelques millions d'euros annuels, mais l'effet cumulé pèse sur le budget régional. Le CESER se demande en outre pourquoi l'Etat omet pour les dotations à la Région, en vertu du projet de loi de finances pour 2022 :
 - Un montant de 1,9 M€ dans l'enveloppe qu'il apporte au titre des recettes de frais de gestion compensant la compétence en matière de formation professionnelle
 - Un montant de l'ordre de 6 M€ dans l'enveloppe de péréquation des ressources régionales par rapport à la cible retenue par consensus des Régions et pour laquelle les finances de l'Etat ne sont pas concernées.
- En recettes d'investissement, le CESER relève l'apport significatif dès 2022 des crédits européens et de l'Etat pour la relance, dont la montée en puissance est attendue pour 2023.
- Concernant la prise de compétence sur certaines autorités organisatrices de mobilité

locale, le CESER souhaite que le versement mobilité correspondant puisse être transféré par disposition légale.

Sur les marges de manœuvre budgétaire

Le CESER a bien noté dans les orientations budgétaires l'annonce par l'Exécutif qu'au cours du mandat 2021-2027, l'épargne brute pourrait être ramenée de 27 % à 23 % et que le ratio de désendettement pourrait être accru de 3 à 4 ans ; ces limites devant être intangibles, selon le même Exécutif.

Pour 2022, le projet de budget primitif propose de ne pas engager ce type de mouvement et de stabiliser les marges de manœuvre. En effet, l'épargne brute est proposée en stabilité, bien alimentée par une recette de TVA dynamique (+116 M€) et par la progression des recettes d'investissement au titre des crédits européens et nationaux de relance. Ceci permet une augmentation des recettes de 174 M€ consacrées pour un tiers aux dépenses de fonctionnement et deux tiers aux dépenses d'investissement.

Sur les dépenses de fonctionnement + 60 M€

Le CESER réitère combien les dépenses de formation pourraient constituer des dépenses d'intervention au titre d'un « investissement matière grise » à ne pas confondre avec le fonctionnement courant. Ceci est particulièrement important au moment où de nombreuses entreprises, certains services publics et des associations ressentent de grandes difficultés de recrutement de personnes qualifiées.

Le CESER prend acte de l'annonce par l'Exécutif d'un nombre record d'entrées en formation et du caractère « non révélateur » d'une telle dynamique traduit par la stabilité

du budget en faveur de la formation professionnelle (200 M€ en crédits de fonctionnement). Il souhaite que l'efficacité de ces crédits (rapport entre résultats obtenus et argent engagé) soit clairement établie. Il rappelle son attente d'une évaluation de cette politique, sur la base des cinq critères de la société française de l'évaluation repris par les CESER de France : efficacité, efficacité, pertinence, cohérence, utilité. Il appelle également de ses vœux la présentation d'un tableau de bord rétrospectif et prévisionnel.

S'agissant de la convention d'exploitation des TER, il souhaite que la négociation désormais en bonne voie - sur des bases notamment juridiques - entre la Région et la SNCF trouve sa résolution pour les charges et les pertes de recettes occasionnées lors de la crise sanitaire. Disposer, comme pour la formation, d'un tableau rétrospectif et prévisionnel sur l'exécution de l'exploitation des services TER apporterait des éléments tangibles d'appréciations.

Pour le CESER, il serait utile de préciser l'enjeu budgétaire relatif à la prise de compétence par la Région pour devenir autorité organisatrice de mobilité locale sur le territoire de 95 communautés de communes, essentiellement rurales (avec modalités différenciées), dont 5 réseaux de transport collectif local.

De manière générale, le CESER rappelle combien l'essentiel des dépenses inscrites dans la section comptable de fonctionnement représentent en fait des investissements pour l'avenir ou pour répondre à des besoins de service à la population : santé et action sociale ; formation-éducation ; action associative ...

La crise sanitaire a mis en évidence le rôle clé des associations dont l'action indispensable nécessite un soutien actif de la Région.

Cette crise a aussi révélé le besoin crucial de conforter et renforcer les établissements sanitaires, médico-sociaux et l'offre de soins paramédicale en ville. Compétente pour les formations sanitaires et sociales, la Région pourrait ainsi encore amplifier l'effort décidé en 2020 pour répondre aux énormes enjeux de ce secteur en développant davantage le nombre de places dans les instituts de formation et en accompagnant l'ensemble des professions en tension (par exemple celle de manipulateur en électroradiologie médicale).

Sur les dépenses d'investissement +124 M€

Le CESER note avec intérêt l'effort accru en faveur de la relocalisation économique, fléchée sur 1,2 milliard d'euros en 6 ans à travers des redistributions d'enveloppes et des créations ou des adaptations de dispositifs d'aide. Pour servir cet objectif louable de relocalisation pourraient être distinguées la dépense supplémentaire d'une part, l'agrégation des autres dépenses d'autre part.

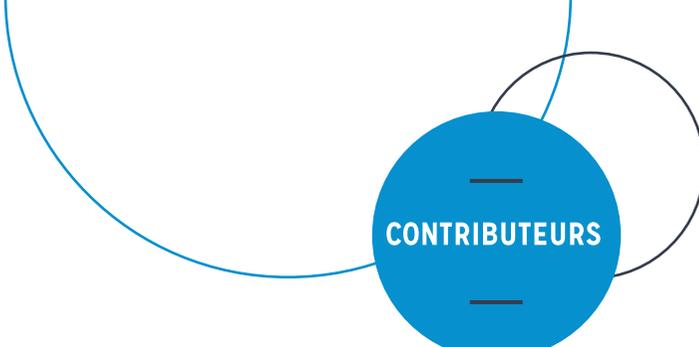
Le CESER note l'annonce de l'Exécutif régional du retard de l'Etat sur l'engagement de ses crédits au titre de l'accord régional de relance signé en janvier 2021 (150 à 200 M€ de crédits susceptibles d'être engagés annuellement par l'Etat en 2021 et 2022 principalement en faveur des investissements ferroviaires). Il souhaite que ces crédits soient déployés rapidement.

Enfin des tableaux de bord pour rendre compte de l'avancement prévisionnel et de l'imbrication des multiples crédits de relance de la Région, de l'Etat, de l'Union européenne seraient utiles. Ceci est essentiel pour la compréhension par le citoyen contribuable de l'action des pouvoirs publics face à la crise. A titre d'exemple il serait intéressant de compléter les informations

fournies en commission sur le montant des fonds européens REACT EU (152 M€ notifiés et 40 M€ en cours) et leur destination (précisée en séance à hauteur de 30 M€ par exemple pour les secteurs hospitaliers et la santé).

Le CESER est très attaché à une vision pluriannuelle des interventions publiques. C'est la raison pour laquelle l'outil des CPER est pour le CESER essentiel. Il tient donc à répondre à ses obligations légales de consultation sur :

- Les bilans annuels d'exécution du contrat Etat-Région.
- L'élaboration du futur contrat.



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège

1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

Collège

2*

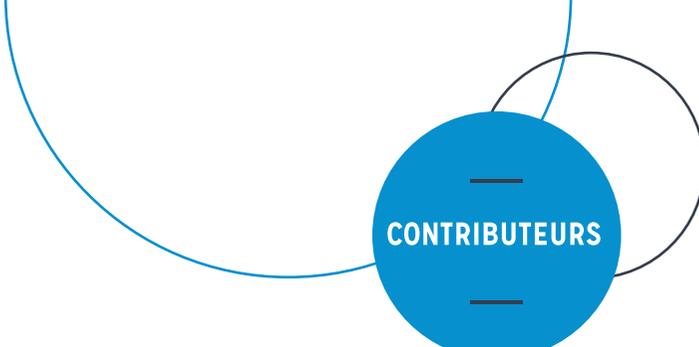
- BEAUJOUR Victoire (CGT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- GUICHARD Karine (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

Collège

3*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DENIEL Patrick (Hôpital)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- RENIE Stanislas (CCIR)
- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

Collège

2*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

Collège

3*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Christian BRUNET, Au nom du collège 1

Monsieur le Président, Mesdames messieurs, Chers collègues,

BUDGET SUPPLEMENTAIRE : Il s'agit de répondre à deux impératifs comptables :

La reprise de l'excédent de 2020 et la gestion de provisions pour anticiper ou solder un risque de dépenses.

Ces recettes reportées de 2020 sur le budget 2021 s'élèvent à 14,68 M€ dont est déduite une constitution de provision nouvelle en dépense pour prévenir les risques d'un montant de 7,59 M€, ce qui constitue au final une provision reportée sur 2021 de 7,09 M€.

Le collège 1 prend acte de cette proposition qui correspond à un principe de gestion prudente de provision comptable.

BUDGET PRIMITIF : Le budget primitif qui nous est présenté cette fois, suffisamment en amont, il faut le préciser, nous permet quelques éclairages supplémentaires notamment par l'audition du vice-président de l'exécutif et du directeur général des services que nous remercions.

Ce budget est tourné vers la relance avec toujours un choix de désendettement et un autofinancement en progrès.

Sur les recettes :

La suppression de la CVAE remplacée par l'indexation sur l'inflation et la croissance du PIB, DE la fraction de TVA qui a permis en 2021 de préserver un haut niveau de recette, n'exclut pas pour autant les incertitudes liées à la crise sanitaire pour 2022.

Dotation en baisse de l'Etat pour un montant de 1,9 M€ au titre des recettes de frais de gestion compensant la compétence en matière de formation professionnelle et 6 M€ de péréquation des ressources retenue par consensus des Régions.

Dotations en hausse en recettes d'investissement avec l'apport significatif dès 2022 des crédits de relance européens et d'Etat qui seront poursuivis en 2023.

Pour 2022, le projet de budget primitif propose de stabiliser l'épargne brute grâce en partie à une recette de TVA dynamique (+ 116 M€) et des crédits Européens et Nationaux de relance. Ce qui permet également une augmentation des recettes de 174 M€.

Sur les dépenses :

Les dépenses de formation restent stables avec un budget de 200M€ en crédit de fonctionnement et une réaffectation de 2 M€ de 2021.

L'Etat est un gros financeur et le constat démontre que dans notre région, jamais autant de formations n'ont été effectuées. (Dixit le VP délégué aux finances)

Pour autant l'exécutif Régional privilégie le financement de formation débouchant sur un emploi

en priorité.

Devant l'évolution des besoins consécutifs à la crise sanitaire, que ce soit dans les différents domaines d'activités où nombre d'emplois en progression ne sont pas pourvus et aussi et surtout, dans le domaine de la santé et du social avec des besoins criants, la stabilité des crédits engagés par l'exécutif dans le domaine de la formation continue n'est pas satisfaisante.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les capacités d'autofinancement sont restaurées et le seuil d'1,4 milliard d'euros d'investissement sur un budget de 5 milliards sera franchi en 2021, soit un doublement de l'investissement en 6 ans.

Un effort accru en faveur de la relocalisation économique est à constater, fléché sur 1,2 milliard d'euros en 6 ans, il serait appréciable que puissent être distinguées, la dépense supplémentaire d'une part, l'agrégation des autres dépenses d'autre part.

Le collège 1 s'associe à la commission financière pour sa demande renouvelée de tableaux de bord pour rendre compte de l'avancement prévisionnel des multiples crédits de relance de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne, ceci afin que le CESER puisse répondre à ses obligations légales de consultation concernant le CPER et le plan de relance avec un bilan annuel d'exécution du contrat Etat-Région.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé, à la fois sur le budget supplémentaire ainsi que le budget primitif.

► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Le 1er budget primitif de ce nouveau mandat de l'exécutif régional diffère peu de ses prédécesseurs. Un mot d'abord sur son économie générale, un autre sur la confusion persistante dans les financements, un 3ème sur un passage des discours aux actes qui nous semble bien aléatoire et un dernier sur l'absence de priorité et d'ambition stratégique que nous avons déjà mis en exergue dans cette assemblée.

1. Une économie générale qui repose sur de bonnes nouvelles en recettes, sur des dogmes récurrents et des imprécisions :

Avec en recettes une fraction de TVA, compensatrice des anciennes DGF et CVAE, reconduite sur les bases inespérées des fastes années 2017 et 2019, c'est un cadeau de Noël de près de 2 Mds € ! Ainsi, la Région encaisse 116 M€ uniquement sur l'estimation de l'évolution de l'inflation de 6 %.

Dans ce contexte, même s'il est illogique que perdure une péréquation en faveur des régions les moins riches, puisqu'on remplace une CVAE territorialisée par une TVA moyennée nationalement, les plaintes de l'exécutif semblent un peu déplacées : on parle de 19 M€ de versement à rapprocher des presque 2 Mds de recettes garanties...

Sans surprise, la communication autour du dogme de la baisse des dépenses de fonctionnement se poursuit bien que la situation sanitaire ait suffisamment démontré que les dépenses au service de la population régionale ne pouvaient souffrir aucun étiquetage : fonctionnement ou investissement, il s'agit de soutenir les plus fragiles de nos concitoyens par des dépenses que nous dénommons « d'intervention ». L'exemple de la formation professionnelle, encore scotchée à un niveau historiquement bas, dans un contexte économique qui nécessiterait l'inverse, nous le rappelle cruellement.

Quant aux imprécisions, nous y reviendrons, mais un grand nombre de points restent flous, à l'image de la prise de compétence mobilité locale par la Région qui n'est pas chiffrée en tant que telle dans ce budget.

2. Une confusion persistante dans les financements :

Nous disions il y a un an que le BP 2021 était impacté par différents plans et accords de relance avec des financements européens et étatiques correspondants souvent à des redéploiements de crédits existants : ce schéma « poupées-gigognes » s'enrichit encore cette année avec le plan de relocalisation.

Des fonds européens en hausse de 20 M€, un chapitre action économique augmenté de 45 M€ en provenance probablement des crédits de l'Etat sur ce plan de relocalisation, 231 M€ en autorisations de programme sur l'action économique qui pourraient correspondre à 1/6^e de ce même plan d'1,2 Mds sur 6 ans : plan qui sert in fine de redistribution d'enveloppes et de réadaptation de dispositifs existants.

On nous dit en commission que le plan de relance irrigue les politiques publiques de la Région. On constate en recettes d'investissement une globalisation des fonds européens et des crédits de relance pour 195 M€ qui, pourtant, ne viennent pas du même financeur.

Même l'épargne, sur laquelle l'exécutif assoit chaque année son auto-promotion, n'évite pas l'écueil de la confusion : les économies réalisées par la Région, sur le fonctionnement et la formation professionnelle, s'ajoutent à des recettes d'investissement en hausse notamment grâce aux crédits européens à hauteur de 130 M€... le tri s'avère fort délicat !

Le seul élément qui ne souffre d'aucune confusion, c'est le fait que la part qui a le plus servi de variable d'ajustement pour atteindre l'objectif politique de la région de compression des dépenses de fonctionnement, c'est la formation...

Il est donc naturel dans ce contexte que la commission 10 demande à l'exécutif régional un tableau permettant de démêler les enchevêtrements entre les nombreux crédits en provenance de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

3. Un passage des discours aux actes bien aléatoire :

Sur nombre de sujets, les annonces sont sans doute plaisantes aux oreilles des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur l'environnement, le document de la Région insiste sur la mise en place d'une compétence stratégique sur le climat, l'air ou la biodiversité. Bel objectif. Que dit en réalité ce budget ? 3 petits millions sur la politique de l'eau et à peine plus sur la politique de l'air, fonctionnement et investissement compris.

Sur le logement, il s'agit selon la région d'adapter l'offre aux publics prioritaires. Certes. Traduction dans ce BP ? 9 maigres millions sur l'habitat à l'intérieur du chapitre Aménagement du territoire.

Sur la formation, on nous annonce un budget consacré au retour au travail dans cette « période de tension sur les recrutements alors que le nombre de demandeurs d'emplois reste important ». En matière de santé, il faut reconquérir les déserts médicaux et étendre les maisons de santé. Citons enfin la solidarité où il y a urgence à répondre à la précarité y compris alimentaire, soutenir les associations et les organismes caritatifs, accompagner les familles et les aidants familiaux ou encore soutenir les associations de luttes contre les violences faites aux femmes et aux plus vulnérables.

Comment ne pas partager ces constats et ces défis rappelés par l'exécutif régional ?

4. Une absence de priorités et d'ambitions stratégiques :

Revenons un instant sur l'environnement : ce budget très peu impliqué, on l'a vu, dans ce grand défi d'aujourd'hui s'appuie cependant fortement sur des financements européens (FSE, Feder), ce qui devrait inciter la région à respecter les priorités du pacte vert pour l'Europe.

En lien avec ce défi écologique, le chapitre tourisme lui-même tourne le dos aux nécessaires transformations liées au changement climatique et à la saisonnalité (on nous parle en effet de 181 000

emplois salariés sans indiquer combien sont permanents).

L'objectif principal de la formation professionnelle est de faire diminuer le chômage, dont l'importance est par ailleurs mise en avant par la Région. Quid de l'adéquation entre besoins des entreprises et qualification de la main d'œuvre en recherche d'emploi ? les difficultés à recruter aujourd'hui montrent que le problème se situe bien dans l'effort devenu nettement insuffisant sur la formation et non pas dans un soi-disant assistantat trop facilement invoqué de nos jours.

Il en est de même sur une formation tout au long de la vie dépendant de plus en plus de la compétence des régions et qui constitue le vecteur n° 1 de la promotion sociale. Avec le maintien à son point historiquement le plus bas, par un copier-coller des crédits de N-1, la Région ne répond plus aux besoins de ses habitants, pour aujourd'hui et pour demain.

La santé et la solidarité, on l'a vu, sont affichées comme prioritaires. La 1ère se voit doter de ... 2 petits millions supplémentaires. La seconde, dénommée « Région solidarité » dans ce BP, donne lieu à moult annonces ambitieuses... pour un budget de l'action sociale qui passe péniblement de 3,8 M€ en 2021 à 5,8 M€ prévus en 2022, soit 0,46 % de ce budget.

On voit donc mal les priorités concrètes de la Région pour ses habitants, sauf à penser que ces priorités consistent en la maîtrise des ratios d'épargne brute ou de capacité de désendettement, ou en l'obtention d'une note favorable par l'agence Standard & Poor's.

Deux éléments en définitive pourraient permettre d'avoir une vision plus fiable de ces éléments budgétaires :

- Une évaluation des politiques publiques dont l'absence depuis 2016 ne permet plus de mesurer les impacts des choix politiques ;
- Une plus grande concertation et une meilleure coordination des politiques publiques qui devrait s'opérer au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique légalement instaurée en 2014 sous la présidence du Président de région.

Ces deux éléments nécessiteraient une volonté politique visiblement non partagée aujourd'hui.

La CFDT votera l'avis de la commission 10 qui reprend avec pertinence de nombreux points soulevés ici.

Je vous remercie.

► INTERVENTION D'Antoine FATIGA, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Le budget primitif 2022 ne déroge pas à la tradition : autosatisfaction, autocélébration, dogmatisme, vision thatchérienne du développement économique, déni des réalités climatiques, obsession sécuritaire. Aucune surprise de ce côté-là comme d'habitude.

Dans la continuité de l'avis sur les orientations budgétaire 2022, le flou de certains financements persiste, par exemple concernant les plans de relance, il est compliqué, voire impossible, de distinguer entre l'effort particulier de la Région, les crédits nationaux, européens. Il est important, par respect envers les valeurs de la démocratie, d'afficher une plus grande transparence sur l'origine des fonds, ainsi que sur les critères et contre parties demandées aux bénéficiaires de l'argent public.

Sur le plan des recettes, Conformément avec son dogmatisme austéritaire, la Région déclare intangible une limitation du taux d'endettement qu'elle s'est arbitrairement fixée. Or, à l'heure du « quoi qu'il en coûte » et des taux d'intérêt réels négatifs et au regard des conséquences de la crise conjoncturelle liée à la Covid et de celles, structurelles, découlant de situation sociale et des enjeux environnementaux, l'urgence est-elle à la préservation de ce « fétiche » ou à la mobilisation de la capacité d'endettement pour engager, de façon plus volontariste, des mesures en réponse

aux besoins des habitants de la Région (dans la transition environnementale, l'accès de tous à la santé, aux transports collectifs, à une nourriture saine ...) ? En acceptant de mobiliser cette capacité d'endettement pour porter l'endettement au niveau de la moyenne des autres régions françaises, ce serait autour de 1 milliard d'euros qui pourrait être engagé au profit des habitants de la région.

De même, nous regrettons que ne soit pas proposée, dans le cadre de la transition écologique, de la contribution de chaque mode aux coûts externes qu'il engendre comme cela a été rendu possible par l'État et qui a été mise en place dans certaines régions (Alsace), une écotaxe. Cette redevance poids lourds permettrait de contribuer au financement des infrastructures ferroviaires. La Région a également choisi de conforter la baisse sur la taxe liée à la carte grise elle-même liée aux nombres de chevaux fiscaux des véhicules. Cela implique de facto un cadeau fiscal aux possesseurs de véhicules de grosses cylindrées, les plus polluants et cela induit une perte de recette. Par ailleurs, il s'agira également de modifier la loi pour permettre à la Région de percevoir le versement mobilité quand elle prend la compétence comme autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en lieu et place d'une collectivité locale.

Sur le plan des dépenses :

Nous regrettons la frilosité de ce budget prévisionnel quant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'exécutif continue à vouloir faire des économies alors que les besoins des populations, du fait de la crise que nous venons de traverser mais aussi en raison d'une situation endémique d'accroissement des inégalités et de perte de pouvoir d'achat, ne font que croître. Les besoins sont immenses en termes de personnel relevant de la compétence régionale dans les lycées généraux, technologiques et professionnels où les conditions de travail se sont particulièrement dégradées, et où les agents de la Région ont plus que jamais leur rôle à jouer aux côtés des équipes enseignantes et administratives.

Plutôt que d'envisager une externalisation des fonctions de certains agents des lycées, ce qui souvent conduit à une précarisation de ces personnels et une dégradation des services, sous prétexte de crise sanitaire, il serait préférable de renforcer l'existant.

La Région fait de la sécurité son axe majeur, mais impose de nouvelles contraintes aux établissements : en effet, après avoir installé des tourniquets à l'entrée des lycées et des établissements relevant de la compétence régionale, dont l'utilité n'est pas prouvée, leur maintenance (badges et tourniquets) repose sur les dotations de fonctionnement des établissements et réduit de fait leur marge de manœuvre. Dotations qui diminuent dans un bon nombre de lycées alors que les frais de viabilisation ou de matières d'œuvre par exemple ne cessent d'augmenter, mettant à mal le fonctionnement des établissements.

Avec la croissance démographique et l'attractivité de notre région, le nombre d'élèves dans certaines zones (le Nord Isère par exemple) s'envole. D'autres établissements ont urgemment besoin de rénovation.

Il est urgent de construire de nouveaux lycées avec internat pour accueillir ces nouveaux élèves mais aussi d'améliorer l'existant : les salles de cours, les internats, les cantines scolaires, les sanitaires, des capteurs de CO2 en nombre suffisant pour tous les lycées de la région et non 10 par lycée comme annoncés, investir dans la rénovation thermique et énergétique des bâtiments.

Ce n'est pas de brigades de sécurité dont les lycées ont besoin mais d'espaces extérieurs aménagés avec des plateaux de sports et espaces arborés par exemple, permettant aux élèves de notre région de s'approprier pleinement leurs lieux d'étude et de profiter de leurs pauses. Le rafraichissement des cours de récréation, transformés en îlots de fraîcheur de plus en plus tôt dans l'année. Il y a 3 ans, le brevet des collèges a été repoussé en raison de la chaleur dans les établissements. En cas de canicule, les examens dans les établissements scolaires non rénovés relevant de la compétence régionale sont réalisés dans des conditions de confort thermique inacceptables.

Sur le plan de la formation professionnelle, compétence historique de la Région, là encore ce budget reste nettement insuffisant. Le vieillissement de la population, l'accroissement des inégalités et des situations de précarité engendrées par la situation économique et sociale entraînent des

besoins nouveaux. Ce sont des métiers essentiellement humains, il est nécessaire de former massivement des professionnels dont les structures qu'elles soient publiques ou associatives manquent cruellement par des formations diplômantes, qualifiantes (Hôpitaux, EHPAD, services à la personne, services d'insertion, service d'aide à l'enfance, etc....).

Les formations sanitaires et sociales relevant de ses compétences, la Région doit en faire un axe prioritaire. Ceci dit, au-delà de la nécessité de former de nouveaux professionnels, il convient également d'agir sur les conditions de travail, la rémunération et le sens de leur travail, sur les raisons qui entraînent autant de départs dans ces métiers, faute de quoi ce sera un tonneau des danaïdes. De même, les transformations productives essentielles liées à la rupture écologique, la transition énergétique et les nécessités de relocalisations nécessitent de réfléchir à la formation professionnelle de manière prospective, en association les différents acteurs économiques et en premier lieu les salariés, premiers experts du travail, ainsi que leurs représentants.

Dès lors, nous ne pouvons nous satisfaire de déclarations de l'Exécutif précisant que le chômage étant en baisse, le budget de la formation ne nécessiterait pas d'investissement supplémentaire, ce postulat court termisme et réducteur ne pouvant constituer une politique publique digne de ce nom.

Concernant la convention d'exploitation des TER, nous demandons un tableau indiquant année par année l'exécution financière des 2 conventions TER et pour 2020 comment et à quels montants vont être régularisés les pertes de recettes et les contributions liées à la pandémie avec la SNCF.

De même, l'augmentation de la contribution pour les TER pour 2022 n'est pas à la hauteur des enjeux de mobilité exprimés par nos concitoyens. Cette réalité est en contradiction avec la communication du président du conseil régional qui se veut le chantre de l'écologie et de la mobilité.

Ainsi, le projet d'aménagement de la RN 88 (Haute Loire) conduit avec précipitation et sans réelle concertation citoyenne (enquête publique entre le 15 juillet et le 14 août 2021) est actuellement à l'arrêt en raison d'un manque d'anticipation sur le foncier disponible (il manque 19 hectares pour boucler le programme dans le cadre d'une DUP devenue caduque).

Dès lors, nous ne pouvons que constater qu'il ne suffit pas de communiquer et d'occuper le terrain, en développant une politique de guichet, de recycler des budgets pas toujours réalisés et sans réelle évaluation pour conduire une politique publique régionale.

Pour conclure, la Région par ses compétences, sa capacité d'action et d'entraînement des autres collectivités pourrait être moteur pour nous permettre de surmonter tous ensemble les défis sociaux, climatiques, sanitaires qui nous attendent.

Nous déplorons qu'elle fasse le choix contraire, que ce soit en matière de formation, d'économie, de mobilité. Un choix qui nie la réalité et l'urgence à agir, un choix qui ne fait que repousser et alourdir le fardeau pour les années futures.

Nous partageons globalement l'avis du CESER que nous voterons.

► INTERVENTION DE Jean CHAPPELLET, Au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les collèges 3 et 4 partagent l'analyse et les recommandations de la commission C 10, tout en souhaitant y apporter quelques compléments.

Ils prennent acte avec satisfaction des engagements affichés par la Région dans les domaines de la santé et de l'inclusion sociale, qui à l'exception de la formation aux professions sanitaires et sociales ne relèvent pas de ses compétences légales.

Cependant les membres de ces collèges constatent que l'engagement budgétaire n'est pas à la hauteur des ambitions affichées.

Ainsi, si l'analyse des besoins, criants et massifs, en personnel soignant, social et éducatif est

pertinente et l'augmentation des effectifs en formation jugée prioritaire, les collèges relèvent qu'il n'est pas envisagé dans ce budget d'augmenter la ligne permettant le fonctionnement des différents instituts (FSI, IFAS, IFREM...) et IRTS et le versement des bourses aux étudiants.

Un engagement ambitieux du Conseil régional en lien notamment avec l'Agence Régionale de Santé s'impose pour répondre aux enjeux.

Compte tenu de la durée d'études de plusieurs de ces professions, une approche pluriannuelle serait d'ailleurs nécessaire.

Dans le cadre du plan de relance, un volet social apparaît indispensable afin d'accompagner les familles subissant la crise sanitaire et ses incidences (aide aux logements d'urgence, soutien des communes dans leur actions sociales etc.).

Dans le même sens, le plan de relance et de relocalisation des entreprises doit aussi soutenir l'économie sociale et solidaire un acteur majeur de l'économie de notre région et de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et aussi veiller à rétablir un équilibre au sein des différents territoires.

La formation et l'orientation sont des investissements d'avenir pour notre région. La majorité des dépenses de formation inscrite en plan comptable fonctionnement sont des investissements d'avenir et ont du mal à répondre à l'évolution des besoins de la population. Et nous regrettons que l'engagement n'apparaisse toujours pas à la hauteur des enjeux notamment dans la formation des jeunes.

De plus, nous notons que l'environnement, pourtant compétence importante de la Région, fait figure de parent pauvre dans ce budget. Avec 15 M€ en AP investissement et 31,36 M€ en AE fonctionnement, ce budget est-il assez ambitieux pour préparer notre territoire à relever les défis environnementaux auxquels nous avons déjà à faire face ? -changement climatique, effondrement de la biodiversité, dégradation de l'eau en quantité et qualité etc... Nous regrettons le manque de lisibilité du contenu de ces budgets : en effet s'il est vrai que l'environnement a, par nature, vocation à la transversalité, il ne faudrait pas que sous ce prétexte, les maigres budgets alloués soient amputés au profit d'autres postes et au détriment de la conservation et de la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air, des ressources telle que l'eau potable...même si nous ne doutons pas que l'on « fait de l'environnement » ailleurs. Et comment évaluer les masses engagées pour une transition écologique digne de ce nom et source de sécurité alimentaire et sanitaire ?

Par ailleurs, le collège 3- 4 se fait le relais des inquiétudes soulevées par les baisses de budget déjà annoncées pour les acteurs de l'environnement. Ces baisses ont été annoncées tardivement, alors que la construction des budgets 2022 pour ces acteurs, ainsi que la recherche des financements complémentaires étaient déjà très engagées.

De façon générale, les deux collèges rappellent :

- Que des interventions dans les domaines de la santé et de l'inclusion sociale ne sauraient se limiter à des aides à l'investissement mais qu'elles nécessitent toujours des actions d'aménagement, d'accompagnement menés par des professionnels, souvent salariés d'associations.
- Que la diminution, engagée depuis plusieurs années et poursuivie dans le projet de budget 2021, des subventions attribuées aux associations, ne peut que les fragiliser et aller à l'encontre des objectifs poursuivis par la Région qui se trouverait ainsi dépourvue d'acteurs et d'opératrices. Enfin, ces interventions renforcées de la Région dans le domaine de la santé et de l'action sociale, pour être efficaces, doivent s'accompagner d'un partenariat renforcé avec l'Etat, l'ARS et les conseils départementaux, chargés par la loi de définir la réponse aux besoins de santé et d'accompagnement social des habitants de la région. Car si l'effort de la Région en matière d'investissement hospitalier est à saluer, il ne sera jamais qu'un complément à côté du 1,9 milliard d'euros apporté par l'Etat au titre du Ségur de la santé.
- Qu'un ajustement de la « règle d'or » en matière de santé et de social doit être réfléchi.
- Que malgré l'urgence environnementale, la Région n'affiche pas un budget ambitieux et visible pour la transition écologique et pour répondre aux enjeux climatiques, de conservation des ressources primaires et de protection de la biodiversité.

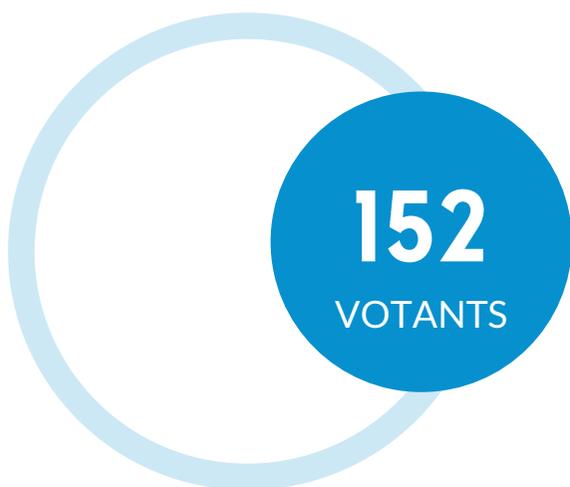


Concernant l'avis sur le budget supplémentaire, le collège 3-4, même s'il approuve le principe d'une gestion prudente, s'interroge sur le bien-fondé de vouloir à tout prix rembourser la dette dans cette période de crise inédite et de quoi qu'il en coûte alors que l'engagement budgétaire n'est pas à la hauteur des ambitions affichées comme nous l'avons rappelé précédemment.

Les membres des collèges 3 et 4, sauf expression personnelle, voteront ces avis.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 14 décembre 2021



150 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

2 SE SONT ABSTENUS

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles				
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric				
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno				
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre				
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		Non désigné(e)				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine				
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
		ROBERTO Sansoro	X			
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				X
		PICHOT Arnaud			X	
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Héléne				
		TEMUR Héléne	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert			X	
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie				
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHÉ-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le projet de budget primitif fait apparaître une progression de 116 M€ de la recette de TVA et de 70 M€ des crédits européens et nationaux de relance.

L'enveloppe supplémentaire susceptible d'être encaissée est proposée à raison de 50 M€ pour les dépenses de fonctionnement des transports collectifs et de 125 M€ pour les dépenses d'investissement, notamment en faveur de la re-localisation économique. Ceci dans un cadre de stabilisation de l'épargne brute et du ratio de désendettement.

Le CESER appelle de ses vœux un éclairage sur les dépenses à l'aide de tableaux de bord.

BUDGET PRIMITIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | FISCALITE LOCALE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20